

Les associations sont entièrement concernées par la révision de la Charte du Parc naturel régional des Causses du Quercy. Le CVA s'y investit.

Le territoire des Causses du Quercy a été classé le 1^{er} octobre 1999 par décret du Premier Ministre.

La Charte du Parc naturel régional est renouvelable après une évaluation du travail réalisé depuis 1999. Une nouvelle Charte doit donc maintenant être réécrite. Cette nouvelle Charte sera désormais établie pour douze ans.

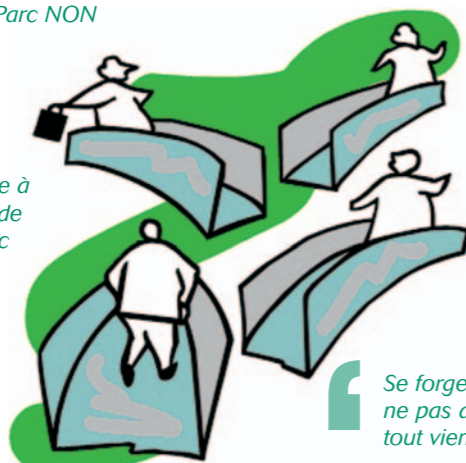
En septembre 2008, le CVA propose avec l'aide méthodologique de la FONDA trois journées déconcentrées sur la place des associations dans la prochaine Charte du Parc naturel régional.

Le CVA
Rôle de médiateur OUI
Rôle consultatif OUI
Rôle de contrôleur des actions du Parc NON

La révision de la Charte du Parc, c'est préparer l'avenir

Apprendre à se servir de l'outil Parc

Se forger des outils et ne pas attendre que tout vienne du Parc



4^{ème} rencontres des associations du Parc naturel régional des Causses du Quercy

**LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL
LES ASSOCIATIONS
ONT LA PAROLE**

Introduction

Encore plus que notre besoin de se voir et d'échanger, ces rencontres associatives du Parc, espace de projet, viennent à un moment propice au devenir d'un territoire. C'est le temps d'un renouvellement politique local dans un contexte national peu lisible, pour ne pas dire inquiétant pour la ruralité s'il arrive qu'elle soit aperçue de très haut. Il nous appartient d'être présent.

Ce moment particulier pour un territoire bénéficiant du label "Parc naturel régional" l'est doublement en ce qu'il demande une nouvelle mouture de la charte pour définir à moyen terme le socle d'un projet commun aux habitants des 97 communes actuellement constitutives et en ce qu'il nous propose une opportunité de repenser nos objectifs et définir les moyens adéquats ; bref harmoniser des actes sur des paroles, des réflexions pour un devenir.

Si la vie associative est partie prenante du Parc, c'est parce que le fait associatif est à la convergence d'un mode de fonctionnement original et d'une capacité représentative des habitants d'un territoire, très libre et diverse, fort riche et foisonnant, impulsive et revendicative. L'associatif ne déroge pas à la globalité de la société mais il en est spécifique comme vecteur d'attentes fortes, cristallisées dans le corps social, demandeur de réactions rapides et significatives et soucieux de la cohérence des valeurs et des mots.

Le bref énoncé ne définit pas ce que l'on nomme la démocratie participative mais il la propose comme outil pour permettre au Parc d'animer la démocratie dans son fonctionnement pour mieux vivre ensemble. Ces grands objectifs sont concrets ici autant pour l'habitat, le paysage, le social que l'économie ou la culture et l'éducation. Qui d'entre nous n'a pas été saisi de questions à ce propos, interpellé sur le rôle du Parc pour cela ?

Autant sinon plus que l'intercommunalité, l'associatif est au cœur du Parc. Comité consultatif, le CVA doit prendre toute sa place pour contribuer à ce renouvellement qui s'engage, pour enrichir le projet à écrire. Prendre notre place, toute notre place demande que ces rencontres aujourd'hui construisent les actions que le CVA va mener jusqu'en octobre.

Quelques réflexions :

Les Parcs ont 40 ans maintenant. Ont-ils inventé une autre vie, de nouvelles solidarités, un développement plus harmonieux des territoires ? Ont-ils une capacité d'expertise et d'innovation ? En tout cas, si les Parcs ont innové et s'ils veulent innover encore, donner un nouveau souffle, ils doivent accepter de se mettre en danger (Comité de réflexion, d'orientation et de prospective de la fédération des parcs naturels régionaux - Octobre 2007).

Pour mettre en œuvre la gouvernance d'un lieu de rencontre entre public et privé, entre marchand et non-marchand, où la règle côtoie le contrat, où le programme devient projet et où les politiques publiques intègrent innovation et expérimentation en s'appuyant sur le partage de la connaissance ce qui n'est pas toujours chose aisée.

Je suis sûr que vous avez conscience du résultat à atteindre, il marquera aussi le passage du CVA de l'adolescence à la maturité et permettra ce qu'il en adviendra. Bon travail à tous.

Jean-Claude PUJOLS,
Président du Comité de la Vie Associative (CVA)

Le dimanche 10 février ont eu lieu, à la Grange du Causse de Soulomès, les 4^e Rencontres des associations du Parc naturel régional des Causses du Quercy. Plus d'une quarantaine d'associations venues de tout le territoire et intervenant dans tous les domaines (environnement, culture, social, animation, sport...) ont participé à cet événement, organisé par le Comité de la Vie Associative.



Le rendez-vous était donné à 11 heures, afin que chaque association se présente et puisse mettre à disposition de la documentation relative à son activité.

Pour prolonger cette atmosphère qui se voulait sympathique et décontractée, la fanfare Yapluka Brass Band a animé un apéritif musical, suivi d'un repas participatif (chacun avait amené un plat et/ou un dessert).

A partir de 14 heures, les "échanges informels" laissèrent la place à une ambiance plus studieuse sous forme d'ateliers de réflexion et d'échanges.

CALENDRIER

3 ans de révision jusqu'en 2010

- 11 et 12 octobre 2008**
Rencontres du Parc naturel régional à Sauliac-sur-Célé (Musée départemental de Cuzals).
- Octobre - novembre 2008**
Réunions locales d'information et d'échanges
- Janvier 2009**
Avant-projet de Charte 2011 - 2022
- Novembre 2009**
Rédaction du projet de Charte
- Février à mai 2010**
Enquête publique
- Fin 2010 - début 2011**
Décret de classement

La Fonda est une association qui rassemble des personnes physiques (chercheurs, militants associatifs et de l'économie sociale, responsables syndicaux ou politiques, fonctionnaires...) intéressées pour échanger et bâtir des propositions pour valoriser et promouvoir les initiatives citoyennes en faveur du développement économique, social et démocratique de notre société.

Le comité de la vie associative (CVA)

Il a été créé à l'initiative de responsables associatifs au sein du Parc :
- l'unique réseau associatif à l'échelle des Causses du Quercy
- l'interface privilégiée avec le monde associatif pour le Parc naturel régional.

Actuellement le CVA est composé de 18 membres qui sont tous bénévoles.

En tant que responsable d'associations, vous pouvez :
- contacter le CVA qui peut orienter vos démarches et écouter vos demandes ;
- vous investir dans le CVA en étant candidat lors des élections du comité et en participant aux actions et aux réunions du comité.

LES ASSOCIATIONS PEUVENT ÊTRE REPERTORIEES DANS LE LISTING DU PARC, SIMPLEMENT EN SE FAISANT CONNAITRE

Pour en savoir plus :
Parc naturel régional des Causses du Quercy - www.parc-causses-du-quercy.org - Tél. 05 65 24 20 50 - contact@parc-causses-du-quercy.org

PAROLES
Numéro 3
juin 2008

Bulletin du Comité de la Vie Associative du Parc naturel régional des Causses du Quercy

Comment les associations ressentent-elles l'institution "Parc naturel régional" ?

En raison de la diversité des expressions, une synthèse était impossible. Nous avons donc privilégié de restituer au plus près les paroles prononcées.

Différents ressentis...

- une visibilité insuffisante du Parc naturel régional pour le grand public ;
- des difficultés à comprendre son fonctionnement et à le situer dans les différentes strates administratives ;
- les habitants et les porteurs de projets ne se sentent pas toujours écoutés ;
- un défaut de communication entre les différents acteurs institutionnels et associatifs ;
- un défaut d'information sur les projets menés par le Parc naturel régional ;
- une représentation déséquilibrée de la population au sein des instances du Parc ;
- une impression d'incohérence entre certaines actions et avis formulés par le Parc et les objectifs de préservation du territoire ;
- le Comité de la vie associative n'est pas connu et peu sollicité ;
- le Parc est une bonne vitrine ;
- il apporte des aides bénéfiques au territoire ;
- il contribue au développement territorial et culturel (grand succès des veillées entre autres), et participe à la dynamique au niveau économique et écologique.

... et des attentes

une assistance technique et une aide stratégique sur les projets ; le Parc doit coller davantage à certaines réalités du territoire.

Que voulez-vous voir apparaître dans la prochaine charte ?

Des propositions...

- doter le Parc d'un agenda 21 pour le développement durable ;



LA
PAROLE
AUX
PARTICIPANTS

C'est une image valorisante d'appartenir à un Parc naturel régional.

Le Parc reste abstrait

Est ce que cela sert à quelque chose d'empiler les structures administratives ?

Je souhaiterais une harmonisation des actions des associations, qu'il y ait plus de travail commun.

- intégrer l'économie solidaire dans la nouvelle Charte ;
- affirmer fortement la valorisation des produits du terroir : la création d'un label Parc naturel régional pour les productions agricoles ;
- développer encore le partenariat avec les chambres consulaires, la SAFER et d'autres structures ;
- le marquage Parc à l'entrée des villages ;
- le Parc doit avoir un rôle de réglementation dans le domaine de l'environnement et de l'habitat ;
- mettre en place un schéma de transport à l'intérieur du Parc naturel régional ;
- insister sur la communication, la consultation et les relais entre le Parc et ses habitants ;

... pour les associations

- donner aux associations les moyens de travailler ensemble ;
- promouvoir les actions et les compétences des associations du Parc car les acteurs associatifs ont une légitimité sur

Le Parc doit être un médiateur

C'est important d'aider les associations à réaliser leur projet pour éviter qu'elles ne s'essouffent

Le CVA devrait mener un débat d'orientation une fois par an.

Les associations représentent la population dans sa diversité et dans sa dimension humaine.

- les questions locales ;
- les associations doivent être reconnues au même titre que les autres acteurs : artisans, agriculteurs, commerçants...
- inscrire sur le site Internet du Parc naturel régional le listing des associations, l'agenda de toutes les manifestations et des informations sur les aides éventuelles, les projets à moyen et long terme, les nouvelles lois en vigueur...

Le rôle du CVA

Le CVA doit bénéficier d'un pouvoir accru, non seulement consultatif mais aussi décisionnaire dans son champ d'action et de moyens supplémentaires ; son rôle doit être mieux précisé : lui donner un rôle de médiateur et de promoteur du fait associatif.

Que peuvent apporter les associations au projet du parc ?

Le CVA et les associations

Un souffle nouveau et de l'innovation, une expérience et des compétences, une force de proposition et d'expertise, un autre regard que celui des élus.

Les associations sont au cœur des réalités de terrain. Elles peuvent participer au projet du Parc en proposant des actions pluridisciplinaires. Elles apportent de l'authenticité au territoire et représentent sa diversité.

Elles sont une courroie de transmission entre les habitants et les élus, elles peuvent mieux faire connaître le Parc et jouent un rôle de médiation.

Qu'est-ce qu'un Parc ?

Un Parc naturel régional est un territoire au patrimoine naturel et culturel remarquable, reconnu comme tel par l'État. Afin d'y préserver un juste équilibre souvent fragile et parfois menacé, les collectivités locales se sont engagées par une Charte sur les objectifs à atteindre pour assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine, un développement économique, social et culturel adapté et préserver la qualité de la vie.

Quelles sont les missions d'un Parc naturel régional ?

La protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel : gestion harmonieuse des espaces ruraux, maintien de la diversité biologique des milieux, préservation et valorisation des ressources naturelles, des paysages, des sites remarquables et fragiles, mise en valeur et renforcement du patrimoine culturel.

L'aménagement du territoire : le Parc contribue à définir et orienter les projets d'aménagement menés sur son territoire, dans le respect de l'environnement.

Le développement économique et social : animation et coordination des actions économiques et sociales assurant une qualité de vie sur le territoire, soutien des entreprises respectueuses de l'environnement.

L'accueil, l'éducation et l'information : sensibilisation des habitants et des scolaires à la richesse et la protection de leur environnement, incitation des visiteurs à la découverte du territoire à travers des activités éducatives, culturelles et touristiques.

L'expérimentation : contribution à des programmes de recherche et mise en œuvre de procédures nouvelles et de méthodes d'actions susceptibles d'être appliquées par la suite à d'autres territoires.

Le fonctionnement du Parc naturel régional

Les Communes, les Communautés de communes, le Conseil général du Lot et le Conseil régional de Midi-Pyrénées forment un Syndicat mixte qui anime le Parc naturel régional des Causses du Quercy.

Les élus s'appuient ensuite sur le travail de Commissions et de Comités pour décider des mesures à mettre en œuvre. L'équipe du Parc naturel régional entre alors en action. Tout cela bien sûr en accord avec le budget de fonctionnement et le budget "actions" votés.

Les instances de décision

Un Syndicat mixte d'aménagement et de gestion regroupant l'ensemble des Collectivités Locales signataires de la Charte en assure l'application.



LA
PAROLE
AUX
INTERVENANTS

Il est l'interlocuteur privilégié de l'Etat en matière d'aménagement et de mise en valeur du territoire.

Un Comité Syndical composé d'élus représentant les Communes, les Communautés de Communes, le Conseil général du Lot et le Conseil régional de Midi-Pyrénées est réuni régulièrement.

Il donne délégation à un Bureau Syndical composé de membres élus en son sein pour le traitement des dossiers courants et le fonctionnement de la structure.

Les instances délibérantes (Comité syndical et Bureau syndical) ont un rôle central dans la décision sur les projets, l'organisation et le fonctionnement du Parc naturel régional des Causses du Quercy.

Des Commissions consultatives proposent et discutent des projets d'actions à mettre en œuvre en matière :

- d'habitat, d'urbanisme, de paysage, d'environnement et de patrimoine,
 - d'activités économiques,
 - de culture, d'animation, de vie sociale et de communication.
- Elles sont constituées de membres du Comité Syndical, de représentants d'organismes partenaires, de personnes qualifiées dans les domaines concernés et de représentants des 3 comités consultatifs.

Un Aménagement durable du territoire nécessitant la pratique de la démocratie participative ; trois Comités composés de personnes extérieures au Syndicat Mixte le conseillent :

- un Comité économique et Social,
- un Comité Scientifique et de Prospective,
- un Comité de la Vie Associative.

Afin de mener à bien ses missions au service des collectivités locales, des habitants et des visiteurs, le Parc naturel régional des Causses du Quercy dispose d'une équipe technique pluridisciplinaire chargée de mettre en œuvre sur le terrain la politique de développement, d'aménagement et de préservation du territoire, définie dans la Charte du Parc.

Qu'est-ce que la Charte d'un Parc naturel régional ?

La Charte d'un Parc naturel régional est le résultat d'une réflexion commune entre l'ensemble des acteurs locaux et partenaires. Ce "contrat" définit pour douze ans les objectifs et engagements à mettre en œuvre. Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc par les diverses collectivités publiques. Après ce délai de douze ans, une procédure de révision de la Charte permet, au vu du bilan de l'action du Parc, de redéfinir son nouveau projet pour douze ans et de reconduire, le cas échéant, son classement.

Le budget

Un budget de fonctionnement

Il provient des cotisations des collectivités locales membres du syndicat mixte (Conseil régional de Midi-Pyrénées, Conseil général du Lot, Communes et Communautés de communes) et d'une dotation de l'État. Il permet de constituer une équipe et de disposer de moyens techniques.

Un budget d'actions

Pour réaliser ses actions et atteindre les objectifs fixés par la Charte, le Parc naturel régional des Causses du Quercy recherche des subventions auprès de l'Europe, l'État, le Conseil régional, le Conseil général, l'Agence de l'eau Adour-Garonne...

Des chiffres

- De 2000 à 2007 : 373 opérations publiques et privées ont été aidées dans le cadre du Contrat de Parc et du programme européen Leader +.
- Densité du Parc : 15 habitants au Km² Il y a environ 800 associations au sein du Parc naturel régional.
- 264 associations sont répertoriées au Parc car elles ont répondu au questionnaire qui leur avait été envoyé.

